



D'argent à deux lions affrontés de sable

Mairie d'Angeot

2 Rue de l'École - 90150 Angeot

☎ : 03 84 23 84 87 - @ : mairie.angeot@orange.fr

Site internet : www.mairie-angeot.fr

ANGEOT INFO

Septembre 2020

Numéro 9

Dans ce numéro, la parole est laissée aux associations de notre village.

L'ANGELOISE

1 / Décorations du village pour la fin d'année 2020



Le thème retenu est : « Alice au pays des merveilles ».

Venez nombreux nous donner un coup de main, dans la bonne humeur pour :

- La réalisation des décorations, **les samedis matins de 10h à 12h**, à la salle Camille, **à partir du samedi 26 septembre.**

- La mise en place des décorations aux différents endroits du village le **samedi 5 Décembre matin.**

Pour ces travaux, les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte.

2 / opération jus de pomme

L'Angeloise va récolter les pommes du verger communal de la cure pour les presser à la Maison de la Nature du Sundgau à Altenach. Le jus récolté sera proposé en boisson lors de nos prochaines animations et une bouteille sera ajoutée au panier de Noël que nos aînés reçoivent de la part de la mairie.



Le ramassage des pommes du verger communal est prévu le **samedi 26 septembre après-midi.**

3 / Spectacle en décembre

Retenez dès à présent la date des 5 et 6 décembre 2020 pour une animation sous forme de conte participatif avec « La machine D'olybrius Foldingus » en partenariat avec l'association LALUDOTAVERNE.

4 / Gym plus



L'Angeloise est associée à Gym Plus pour proposer des séances sportives, tous les lundis soirs (entre 19h30 et 20h30) à la salle Camille (chauffée en hiver !).

Les séances viennent de démarrer, vous pouvez vous inscrire : Gym Plus, 121 avenue Jean Jaurès 90000 Belfort - 03 84 58 17 23 - info@gymplus.fr - <https://gymplus.fr/>

Dans une ambiance bon enfant mais studieuse et sportive, une douzaine de participants suivent les rythmes proposés par Véronique. Gym Plus est affiliée à la Fédération Française "Sport pour Tous" et agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.



PYXIS

Musique à la volée !

Le concert d'automne organisé tous les ans à Angeot par l'association Pyxis aura bien lieu cette année !

Habitants d'Angeot et d'ailleurs, vous êtes tous invités à venir :

dimanche 27 septembre à 17h à la salle Camille pour découvrir un programme pour « deux violons sans basse » proposé par deux jeunes et brillants violonistes, Aleksandra Brzóskowska et Félix Verry.



Après-midi conviviale et agréable avec nos deux musiciens. Invitation à tous !

Théâtre des Prés Jolis

En raison des conditions sanitaires actuelles, il n'y aura pas de répétitions ni de représentations de la troupe théâtrale pour cette saison 2020 – 2021. Nous vous remercions de votre compréhension !

ADAPEI : Opération brioches



L'ADAPEI organise sa traditionnelle vente de brioches du 7 au 10 octobre. Cette opération permet de soutenir leur projet associatif pour les personnes en situation de handicap intellectuel (accès à la culture, sport, loisirs etc...). Réservez votre meilleur accueil aux bénévoles !

Pour toutes ces manifestations, les masques, le gel hydroalcoolique et une bonne distanciation entre tous seront de rigueur. Cela ne nous empêchera pas de partager des instants conviviaux et agréables !

INFORMATIONS MAIRIE

Depuis ce 15 septembre, un arrêté préfectoral porte restriction temporaire de l'eau en niveau crise. Pour les particuliers, il est interdit : le remplissage des piscines, l'arrosage des espaces verts (pelouse, arbuste, plantation en contenant), le nettoyage de façade, cour, toiture, le lavage des véhicules, et l'arrosage des potagers entre 10h et 20h (en dehors de ces heures : autorisation d'arrosage uniquement si utilisation des eaux de pluies récupérées). Pour plus de précisions, vous pouvez consulter l'arrêté sur :

notre **NOUVEAU SITE INTERNET** : www.angeot-mairie.fr.

Brûlage à l'air libre

Je vous rappelle l'arrêté préfectoral, toujours d'actualité, concernant **l'interdiction du brûlage** à l'air libre des déchets. En cas de non respect, vous êtes passibles d'une amende.

Je vous remercie de bien vouloir respecter cette consigne !



Le Maire,
Michel NARDIN